ENTREE EN 5e – RENTREE 2025

Objet : - Choix de la langue vivante 2 en classe de 5e
- Choix d'une option facultative

Les élèves de 6e doivent OBLIGATOIREMENT choisir une seconde langue vivante en classe de 5e.
Merci de cocher votre choix définitif dans le coupon ci-dessous.

Le choix de la LV2 pour la classe de 5e doit être réfléchi avec votre enfant qui est le premier concerné. Il nous paraît aussi important de dissiper certains a priori qui, malheureusement, motivent parfois les choix des élèves :

1. Il n'y a pas de langue plus facile (ou plus difficile) qu'une autre. Chaque langue est spécifique, avec ses propres difficultés qui apparaissent à différents moments de l'apprentissage.

2. Quelle que soit la langue choisie, on ne peut réussir sans un travail régulier, rigoureux et approfondi à la maison. En classe, l'attention et la participation active sont indispensables pour réussir.

3. Choisir une autre langue que celle « du copain » ou de « la copine » ne signifie pas forcément être dans deux classes différentes. A l'inverse, deux élèves qui choisissent la même langue ne seront pas assurés d'être dans la même classe.

Le coupon ci-dessous est à remettre **impérativement au Professeur Principal lors du 1er cours** avec cet enseignant la semaine du **lundi 17 au vendredi 21 mars 2025.**

La Principale, A. GUARINOS

NOM et prénom de l'élève : ……..……
CLASSE : 6e1, 6e2, 6e3, 6e4, 6e5, 6e6, 6e7 Entourer la classe
OPTION SPORTIVE EVENTUELLEMENT SUIVIE EN 6e :
□ Aucune □ Athlétisme □ Multisport □ Volley-ball

1- OBLIGATOIREMENT : CHOIX DE LA LANGUE VIVANTE ***(un seul choix possible)***
☐ ESPAGNOL ☐ ALLEMAND ☐ ARABE ☐ ITALIEN

2 - CHOIX FACULTATIF :

- ☐ **ENSEIGNEMENT DE COMPLEMENT LATIN** (2h par semaine)
- ☐ **ENSEIGNEMENT DE LANGUE ET CULTURES EUROPEENNES ANGLAIS** (2h par semaine)
- ☐ **AUCUNE OPTION FACULTATIVE**

ATTENTION : **Dans le cas où une section sportive a été suivie en 6e, il n'est pas possible de choisir l'une de ces options facultatives.**
Ainsi, **1 seule option** est autorisée tout au long de la scolarité au collège (pas de cumul autorisé). Les sections sportives (commencées en 6e) font partie des enseignements facultatifs.

Donc, si vous faites le choix d'un enseignement facultatif, une seule option est possible parmi les suivantes :
- Latin
- Langue et Cultures Européennes Anglais
- Section Sportive athlétisme, volley-ball ou natation (commencée en 6e)

Une option facultative commencée ne peut être abandonnée au cours de la scolarité au collège.
Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le professeur principal de la classe ou le secrétariat du collège.

Date : ---------- Signature d'un responsable légal :